# **MUNICIPALITE DE GLAND**

# Préavis municipal no 68 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents au lieu dit "Montoly"

# Date proposée pour la séance de la commission:

- mercredi 14 octobre 2009 à 20h00 Bâtiment de Montoly: salle 2 (rez de chaussée)

Municipaux responsables: M. Thierry Genoud

M. Olivier Fargeon

Gland, le 28 septembre 2009.

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs les conseillers,

### Préambule

Le service des espaces verts de la commune occupe actuellement des locaux situés au rez inférieur du bâtiment de Montoly. Ces locaux sont utilisés en commun avec la voirie depuis 1992.

Au même titre que la ville de Gland, ces deux services se sont développés pour atteindre un effectif total de 14 collaborateurs.

Les surfaces occupées s'avérant insuffisantes, le 26 juin 2008, la municipalité présentait au conseil communal le préavis no 50 relatif à "l'octroi d'un crédit en vue de l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents".

Le 11 septembre 2008, le conseil communal accordait le crédit de 150'640 francs et autorisait le démarrage dudit concours.

### **Concours**

Ce concours a débuté le 6 février 2009. Il s'est terminé le 16 juin 2009.

### Jury

Le jury était composé des personnes suivantes:

Président: M. Thierry Brütsch

Architecte EPFL SIA

Membres: M. Thierry Genoud

Architecte HES

Municipal Bâtiments et urbanisme

M. Olivier Fargeon

Municipal Infrastructures et Environnement

M. Luc Delaloye Architecte EPFL SIA

M. Hannes Ehrensperger Architecte HES SIA

Suppléants: M. Angelo Boscardin

Architecte HES

M. Eric Ducret Ingénieur HES

Service Bâtiments et urbanisme

### Déroulement du concours

La procédure s'est déroulée selon le règlement SIA 142, édition 1998.

L'ouverture du concours a été publiée dans la FAO (Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud) du 6 février 2009.

Le 8 mai, date limite de la remise des projets, 7 dossiers étaient rendus et enregistrés.

Le 13 mai, une analyse préalable permettait de vérifier:

- le respect de l'anonymat et la conformité des plans et du rapport;
- la vérification du programme, selon le règlement et la conformité au règlement communal;
- le calcul du cube SIA et du coût.

Le 28 mai, le jury se réunissait afin de procéder au jugement du concours.

### Choix du lauréat

Les principaux critères de jugement pour l'examen des projets et leur classement étaient les suivants (liste sans ordre de préférence et non exhaustive):

- pertinence de l'implantation et intégration au site;
- expression architecturale et adéquation au thème;
- qualités fonctionnelles du projet;
- économie générale du projet;
- développement durable et énergie.

A la suite de l'étude successive des 7 dossiers en lice, le jury, à l'unanimité, a classé au 1<sup>er</sup> rang le projet intitulé "Clark Gable" avec les commentaires suivants:

"L'implantation, le long de la Vy-Creuse, avec des volumes qui distinguent clairement les fonctions principales est bonne. Cette implantation préserve par ailleurs au mieux le développement futur de la parcelle.

La liaison avec le bâtiment existant par le biais d'une esplanade en articulation desservant les locaux polyvalents est bien résolue. Les locaux des espaces verts sont facilement accessibles et des liaisons avec les locaux de la voirie sont favorisées. Un accès complémentaire depuis le chemin du Vernay désenclave la cour existante.

Les zones de stockage extérieur, les places de parc et la rampe d'accès au sous-sol sont judicieusement disposés dans l'angle le moins favorisé de la parcelle.

La disposition des noyaux verticaux permet une flexibilité intéressante des niveaux supérieurs.

La surélévation de la partie du bâtiment dédiée aux locaux polyvalents génère de bonnes ouvertures visuelles tant sur les Alpes que sur le Jura. La compacité du projet, la distinction des volumes et la disposition sur plusieurs niveaux des locaux polyvalents permettent une bonne économie du projet et des frais d'exploitation.

Tous ces critères réunis rendent ce projet comme le plus intéressant par rapport à la notion de développement durable."

Le jury recommandait donc à la commune de confier le mandat d'étude et de réalisation du projet définitif à l'auteur du dossier "Clark Gable".

L'ouverture des enveloppes cachetées permettait par la suite de désigner l'auteur du projet lauréat, soit le bureau Bunq architectes à Rolle.

### Etablissement du projet définitif et du devis général

La phase d'étude représente les prestations nécessaires à l'élaboration du projet définitif qui permettra sa dépose à l'enquête publique et l'établissement du devis général du coût des travaux.

### Données de base générales

Les données de bases suivantes sont issues des besoins définis par le service bâtiments et urbanisme en automne 2008 et validés par la municipalité en janvier 2009.

Surface au sol du bâtiment:	1'410	m²
Surface brute de planchers	3'680	m²
Surfaces utiles	3'005	m²
Volume SIA (selon la norme SIA 416)	13'670	m³

### Honoraires des mandataires

Les données de base permettent le calcul des honoraires pour les différents mandataires. L'estimation de ces montants est basée sur les barèmes de la SIA.

Le détail des honoraires s'établit comme suit:

Architectes (Bunq SA)	380'000	
Architecte représentant du Maître d'ouvrage (Th. Brütsch)	9'000	
Ingénieurs civils	96'000	
Ingénieurs chauffage, ventilation, sanitaire (CVS)	76'000	
Ingénieur électricité	21'000	
Géomètre	3'000	
Divers	5'000	
Frais de reproduction	2'000	
Total TTC	592'000 TTC	

### **Programme**

Un planning intentionnel est joint en annexe au présent préavis.

En cas d'acceptation du présent crédit par le conseil communal, les diverses études pourraient démarrer dès novembre 2009. D'une durée de 5 mois environ, elles permettront de chiffrer un coût de construction qui sera soumis au Conseil en juin 2010, pour un démarrage possible des travaux en octobre 2010.

La durée estimative du chantier étant à ce jour de 20 mois, le bâtiment pourrait être achevé en mai 2012 et remis aux différents utilisateurs à cette date.

### **Financement**

Le financement de ces travaux pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale.

Par la suite, en cas d'acceptation du crédit de construction, ce montant sera amorti sur 30 ans.

En cas de refus par le conseil communal du crédit de construction, ce montant sera amorti en 1 année.

### **Conclusions**

II.

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au conseil communal de prendre les décisions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL

vu	<ul> <li>le préavis municipal n° 68 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'un bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents au lieu dit "Montoly";</li> </ul>
ouï	- le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet;
ouï	- le rapport de la commission des finances;
considérant	- que cet objet a été porté à l'ordre du jour;
d é c i d e	
I.	<ul> <li>d'accorder le crédit de 592'000 francs et d'autoriser la municipalité à entreprendre cette étude;</li> </ul>

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

592'000 francs.

- d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de

Le syndic: Le secrétaire:

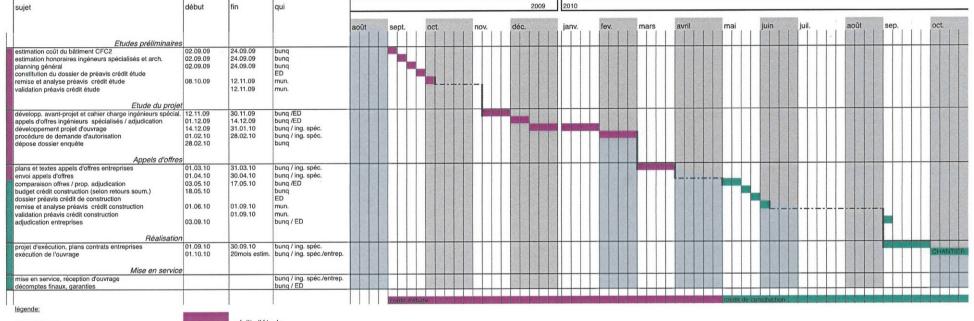
G. Cretegny D. Gaiani

<u>Annexe</u>: planification intentionnelle de l'étude.

## ANNEXE – Préavis no 68 Planning intentionnel de l'étude

Nouveau bâtiment des infrastructures et locaux polyvalents Site de Montloy, commune de Gland bunqarchitectes grand-rue 74 > 1180 rolle t+f 021 601 19 10





légende:

ED: Eric Ducret

Mun: municipalité

crédit d'étude

crédit de construction